Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-36_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

36. URBANISME : LOTISSEMENT DE LE PRE DE L'ETANG - MISE EN PLACE DE MANDATS SIMPLES AVEC TROIS AGENCES IMMOBILIERES ET UN OFFICE NOTARIAL. (Cf. annexes 6, 7, 8 et 17)

Présentation : considérant les difficultés à trouver des acquéreurs par ses propres moyens, et afin d'optimiser les possibilités de ventes des parcelles, il est proposé de donner à vendre les parcelles du lotissement « Le pré de l'étang » aux agents commerciaux rattachés respectivement aux cabinets Square Habitat, Century 21 et TFC, et à l'office notarial de Me Gault-Jouet, sous mandats simples.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en vente des parcelles du lotissement « Le pré de l'étang » par l'intermédiaire de Square Habitat, Century 21, TFC, et l'office notarial Gault-Jouet, sous forme de mandats simples,
- Dit que les frais de négociation seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

Le Maire,
Olivier Boissière